



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Épidémie de covid-19 en Polynésie française

Question au Gouvernement n° 3452

Texte de la question

ÉPIDÉMIE DE COVID-19 EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

M. le président. La parole est à M. Moetai Brotherson.

M. Moetai Brotherson. Parfois, des moments de grâce adviennent dans cette assemblée : quand nous écoutons pour comprendre, et non pour répondre.

La Polynésie française, comme toute la République, affronte la crise sanitaire. Hier, le nombre absolu de décès qui y sont survenus a dépassé celui de la Nouvelle-Zélande, qui compte 5 millions d'habitants – nous sommes 272 000... Dans deux ou trois semaines, le nombre de lits de réanimation sera totalement insuffisant. Les ressources humaines constituent l'aspect le plus important du problème. J'ai bien conscience que la réserve sanitaire nationale ne pourra être mobilisée en outre-mer, parce que l'Hexagone en a besoin – les chiffres le montrent.

Ma question porte sur la coopération régionale et internationale. Il existe dans le Pacifique un accord dit FRANZ – France-Australie-Nouvelle-Zélande. Ces deux derniers pays disposent d'un personnel médical de réanimation compétent et reconnu par l'OMS – Organisation mondiale de la santé. Un contingent de médecins cubains a été envoyé en Martinique ; l'État est-il prêt à soutenir le Gouvernement polynésien pour demander à cette coopération régionale et internationale de venir en aide à la Polynésie française ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SOC et sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'autonomie.

M. Maxime Minot. Parlez avec le cœur !

Mme Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie. L'évolution de l'épidémie est en effet très préoccupante en Polynésie française, et nous sommes collectivement mobilisés pour l'affronter, sachez-le. En une semaine, le nombre de cas actifs a plus que doublé, il y a eu dix-sept hospitalisations supplémentaires ; le nombre de personnes admises en réanimation a pratiquement doublé en sept jours plus sept, pour atteindre plus d'une vingt. Le taux d'incidence, de 500 cas pour 100 000 habitants, est exorbitant, et nous déplorons le décès de vingt personnes, dont six au cours de la dernière semaine.

Les autorités sanitaires maintiennent un lien direct et continu avec les autorités de Polynésie française, pour suivre l'évolution de l'épidémie. Plusieurs rencontres ont été organisées, avec les maires, les responsables de culte et les organisations syndicales ; l'objectif principal est de présenter les mesures applicables dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. La majorité des interlocuteurs s'accordent sur l'importance d'adopter des mesures fortes pour enrayer la progression.

De nombreux soutiens ont déjà été mobilisés depuis le début de la crise, notamment en matériel et en renfort humain. Les besoins exprimés par le haut-commissaire et le président Fritch, fin août, ont été rapidement satisfaits et font l'objet d'un suivi rigoureux et continu du centre de crise ; je pense aux réserves sanitaires que vous évoquiez, aux équipements de protection individuelle et aux commandes de réactifs et de matériels de prélèvement. Ce soutien a permis d'identifier les leviers d'optimisation dans l'organisation et dans la gestion des ressources disponibles. La question d'une aide supplémentaire est en cours de discussion et d'analyse, nous y sommes favorables. Un autre enjeu concerne la disponibilité des tests en nombre suffisant, afin de tester plus largement et plus rapidement la population et de limiter la diffusion du virus, notamment dans les archipels. Pour conclure, je vous assure que le centre de crise est pleinement mobilisé. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Moetai Brotherson](#)

Circonscription : Polynésie Française (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3452

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Autonomie

Ministère attributaire : Autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 octobre 2020](#)